



FRANCE

**LETTRE
DU COMITÉ
NATIONAL
FRANÇAIS**

Conseil exécutif de l'ICOM 1995-1998

Président	Dr. Saroj GHOSE , Director General, National Council of Science Museums, Black GN, Sector V, Bidhan Nagar, CALCUTTA 700 091 (Inde) - Tél. : (9133) 357 55 45 Fax : (9133) 357 60 08
Vice-présidents	Prof. Dr. Patrick BOYLAN , Head of Art Policy and Management, City University, Frobisher Crescent Level 12, Barbican, LONDON EC2Y 8BH (Royaume-Uni) - Tél. : (44171) 477.87.50 Fax : (44171) 477.88.87 M. Manyando MUKELA , Director, Nayuma Museum, P.O. Box 96, LIMULUNGA, Mangu (Zambie) Tél. : (260 7) 221 421 Fax : (260 7) 221 281
Trésorier	Dr. Piet POUW , The Amsterdam School of Arts, Department of Museology, Dapperstraat 315, 093 BS Amsterdam, Pays-Bas - Tél. : (31 20) 692 21 11 Fax : (31 20) 692 68 36
Membres	M. Sid Ahmed BAGHLI , CSI Bois de Boulogne, El Muradia, ALGER (Algérie) Tél. : (213 2) 292 103 Fax : (213 2) 292 113 ; 593 434 Arq. Yani HERREMAN , Av. Contreras n 475, Col. San Jeronimo Lidice, C.P. 10200 MEXICO 18, D.F. (Mexique) Tél. : (52.5) 515.63.04 Fax : (52.5) 559.81.47 M. Robert S. HOFFMANN , Provost, Smithsonian Institution, MRC 009, Washington DC 20560 (Etats-Unis) Tél. : (1 202) 357 40 12 - Fax : (1 202) 786 2979 Mme Nancy HUSHION , Hushion and Associates, 489 King Street West, Suite 303 TORONTO, Ont. M5V K2P 1L3 (Canada) - Tél. : (1.416) 351.02.16 - Fax : (1.416) 351.02.17 Ms. Bernice MURPHY , Assis. Director (Chief Curator), Museum of Contemporary Arts Ltd., P.O. Box R 1286, Sydney 2001 (Australie) - Tél. : (61 2) 252 40 33 - Fax : (61 2) 252 43 61
Ex officio le Président du Comité consultatif	M. Jacques PEROT , Directeur, Musée de l'Armée, Hôtel National des Invalides, 75007 PARIS (France) Tél. : (33.1) 44.42.37.74 - Fax : (33.1) 42.73.19.22

Bureau exécutif du Comité Français 1995-1998

Président	Jean-Yves MARIN, Conservateur au musée de Normandie, Caen
Vice-président	Michel VAN-PRAET, Professeur au Muséum national d'Histoire naturelle, Paris
Secrétaire général	Françoise WASSERMAN, Conservateur en chef de l'Écomusée de Fresnes
Trésorier	Charles PENEL, représentant l'Association des Musées et Centres pour le Développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI), Paris.
Trésorier adjoint	Jean-Jacques EZRATI, Eclairagiste-conseil, Direction des musées de France, Paris
Trésorier adjoint	Ségolène BERGEON, Chargé de mission à la Direction du Patrimoine, Paris Irène BIZOT, Conservateur général, administrateur général de la Réunion des musées nationaux, Paris Simone BLAZY, Conservateur, musée historique, Lyon Gérard GUILLOT-CHENE, Conservateur en chef du musée d'Evreux Viviane HUCHARD, Conservateur du musée du Moyen-Âge - Thermes de Cluny, Paris Evelyne LEHALLE, Chef du service du développement culturel, DRAC-Ile-de-France, Paris Jean-Pierre MOHEN, Directeur du Laboratoire de recherche des musées de France, Paris
Membres de droit	Pascal HAMON, représentant le Directeur des musées de France, Paris Dominique VIÉVILLE, chef de l'Inspection générale des musées, Paris Jean-Marcel HUMBERT, Président de l'Association générale des Conservateurs des collections publiques de France Marie-Odile BRIOT, représentant le Directeur des Affaires culturelles de la Ville de Paris Anne-Marie SLÉZEC, représentant le Directeur du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris Didier SCHULMANN, représentant le Président du Centre national d'Art et de la Culture Georges-Pompidou, Paris Bernard BLACHE, représentant le Directeur du Palais de la Découverte, Paris François BELLEC, Directeur du musée de la Marine, Paris Dominique FERRIOT, Directeur du musée national des Techniques du CNAM, Paris

Il est de bon ton depuis quelques mois d'affirmer qu'après la vague de grands travaux de la décennie passée les musées ne sont plus une priorité en France. Rien n'est moins vrai. Si beaucoup d'établissements se sont vu transformés, agrandis, renouvelés, souvent avec bonheur, le moins que l'on puisse dire est que l'intendance ne suit pas. Tel musée de province refait à neuf n'est jamais entièrement ouvert faute de gardiens, tel établissement de la capitale voit ses crédits d'exposition amputés et, pire encore, ses crédits d'acquisition réduits. L'heure est donc à la mobilisation pour les musées.

L'urgence est de forger un outil législatif fort qui nous sorte enfin des ordonnances d'après-guerre. Le projet de loi relatif aux musées de France est à cet égard un point de départ convenable. Certes on aurait préféré y trouver une définition du musée où le "but non lucratif" aurait été implicitement revendiqué plutôt que suggéré. Une suppression des catégories de musées aurait été plus conforme aux statuts des conservateurs des deux fonctions publiques. Enfin, en allant dans le sens d'une labellisation du mot musée, on aurait affirmé la volonté des musées français d'être au cœur du dispositif éducatif et culturel. On le voit, des modifications pourront être heureusement apportées, mais ce qui nous semble le plus important, c'est que pour la première fois la spécificité de l'institution muséale dans sa diversité soit affirmée avec force.

Problème juridique encore avec le long combat pour l'établissement d'un dispositif législatif international destiné à lutter contre le trafic illicite des biens culturels. A peine la France a-t-elle enfin ratifié la convention de 1970 de l'UNESCO sur le trafic illicite, qu'un nouveau sigle, UNIDROIT, vient s'imposer dans notre vocabulaire professionnel. Pour tous ceux qui ne sont pas encore familiarisés avec ce texte portant sur le retour des biens illicitement exportés - non rétroactif, évidemment ! - j'ai demandé à un juriste spécialiste de ces problèmes et membre de notre comité, d'en résumer la teneur et d'en présenter les enjeux aux lecteurs de cette Lettre.

Dans la précédente Lettre, j'évoquais le rôle essentiel des comités internationaux pour le bon fonctionnement de l'ICOM. En ce domaine, l'année a été particulièrement faste pour la France qui a successivement accueilli en juin 97 le comité Costume et le comité de Muséologie. Dans les deux cas, les congressistes venus de plus de 20 pays ont pu apprécier les réalisations récentes des musées tant de province que de la capitale.

Parallèlement, le Comité Consultatif siégeait à l'UNESCO et décidait en particulier du lieu de la Conférence générale de 2001. En choisissant Barcelone, le Comité rappelait avec force l'importance du monde hispanophone au sein de l'ICOM. Beaucoup d'autres décisions prises à cette occasion tracent le chemin que suivra l'ICOM dans les années à venir. Vous en trouverez mention dans les pages suivantes ainsi, bien sûr, que dans les *Nouvelles de l'ICOM* pour les orientations générales.

Enfin, nous venons d'apprendre que Madame Elisabeth des Portes, Secrétaire générale de l'ICOM, a choisi de quitter notre Organisation pour rejoindre d'autres fonctions. Secrétaire générale depuis 1991, à la tête d'une équipe dont l'efficacité et la gentillesse sont unanimement saluées, Elisabeth des Portes a joué un rôle déterminant dans une période particulièrement complexe. Alors que le désenchantement était fort à l'égard des agences internationales et des ONG, l'ICOM lançait, en 1991, son programme "Quels musées pour l'Afrique ?" avec le succès que l'on sait. Au cours de ces six dernières années, un travail important a été accompli : création de nouveaux comités nationaux partout dans le monde, la difficile transition du centre de documentation devenu enfin la mémoire vivante de l'ICOM, l'organisation de deux Conférences générales et, peut-être plus difficiles et plus réussies encore, les fêtes du 50^e anniversaire de l'ICOM qui ont été une occasion unique de montrer la vitalité des musées dans le monde.

Je sais me faire l'interprète des nombreux membres du comité français de l'ICOM qui ont eu la chance de travailler avec Elisabeth des Portes, en l'assurant de notre respectueuse affection et de tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

Jean-Yves Marin

159 nouveaux adhérents en 1997

MEMBRES INSTITUTIONNELS - 15

ARSET (Association des restaurateurs de sculpture de l'Ecole des Beaux-Arts de Tours)
Centre national de la Bande dessinée et de l'Image, Angoulême
Espace Paul Rebeyrolle, Eymoutiers
Fondation Hans Hartung et Anna Eva Bergman, Antibes
Musée d'Art moderne, Saint-Etienne
Musée de l'Ecole de Nancy
Musée départemental de Cassel
Musée des Beaux-Arts de Lyon
Musée des Douanes, Bordeaux
Musée du Jouet, Moirans-en-Montagne
Musée Joseph Denais, Beaufort-en-Vallée
Musées sans frontières, Mulhouse
Musée d'Aquitaine, Bordeaux
Musée d'Archéologie sous-marine, Port-Vendres
Musée-galerie de la Seita, Paris

MEMBRES INDIVIDUELS Permanents - 36

Sophie Adelle	Assistante culturelle, Musée du Petit Palais, Paris
Sébastien Allard	Conservateur, directeur adjoint du musée de Grenoble
Guillemette Andreu-Lanoë	Conservateur du patrimoine, musée national du Moyen-Age-Thermes de Cluny, Paris
Sophie Baratte	Conservateur au Département des objets d'art, musée du Louvre, Paris
Marinette Chatelain	
Sophie Cluzan	Conservateur, Département des antiquités orientales, musée du Louvre, Paris
Isabelle Collet	Conservateur, musée du Petit Palais, Paris
Richard Dagonne	Attaché de conservation du patrimoine, Le Moulin de la Sée, Brouains
Anne Dopffer	Conservateur, Galerie nationale du Jeu de Paume, Paris
Catherine Dupraz	Attaché de conservation, responsable du musée de la Marine de Loire, Châteauneuf-sur-Loire
Jean Forneris	Conservateur, musée des Beaux-Arts, Nice
Nathalie Gallissot	Attaché de conservation du patrimoine, musée des Beaux-Arts, Caen
Mireille Goffinet	Attaché de conservation du patrimoine, responsable-adjoint du service éducatif des musées de Strasbourg
Jean-Félix Guilloteau	Conservateur, Bibliothèque du Patrimoine, Paris
Laurence Imbernon	Conservateur, musée Denys Puech, Rodez
Frédéric Lacaille	Conservateur, musée de l'Armée, Paris
Isabelle de Lannoy	Attaché de conservation, conservateur des antiquités et objets d'art des Hauts-de-Seine, musée de l'Ile-de-France, Sceaux
Yves-Michel Le Fur	Conservateur du patrimoine, section Océanie, musée national des Arts d'Afrique et d'Océanie, Paris
Hervé Lelièvre	Maître de conférences, Laboratoire de paléontologie, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris
Jacqueline Léopold	Responsable du service d'action pédagogique et culturelle, musée de l'Homme, Paris
Christophe Leribault	Conservateur, chargé des peintures, musée Carnavalet, Paris
Gaby Marcon	Conservateur des musées de Rochefort
Daniel Miguet	Conservateur du patrimoine, musées de Charlieu
Jacques Moret	Conservatoire botanique du Bassin parisien, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris
Annick Notter	Conservateur en chef du musée d'Arras
Odile Nouvel	Conservateur, musée des Arts décoratifs, Paris
Jean-Paul Oddos	Conservateur, chef du service Documentation, musée national d'Art moderne/CCI, Centre Georges-Pompidou, Paris
Catherine Ormen-Corpet	Conservateur des collections Mode XXe, musée de la Mode et du Textile, Paris
Bénédictte Ottfinger	Conservateur des musées de Senlis
Ivonne Papin-Drastik	Attaché de conservation, responsable du musée de Coutances
Sandra Pellard	Conservateur du musée des Beaux-Arts et d'Histoire naturelle, Chateaudun
Werner Spies	Directeur du musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, Paris
Françoise Uzu	Conservateur à l'Inventaire, DRAC Rhône-Alpes, Lyon

Enrique Varona
Karine Viatgé
Laurence Zeiliger

Chargé de la collection de jouets, Donation Tomi Ungerer, Strasbourg
Responsable du musée d'Histoire et d'Archéologie, Antibes
Adjoint au conservateur chargé de la Bibliothèque, musée de Grenoble

MEMBRES INDIVIDUELS Durée mission - 96

Thierry Aubry	Restaurateur de livres, Bibliothèque nationale de France, Paris
Christine Aribaud	Maître conférences, Université Toulouse-Le Mirail
Véronique Ayroles	Informatisation des collections, musée de la Vie romantique, Paris
Sabine Avril	Conseiller de la Fédération mondiale des Associations (UNESCO), Paris
Marie-Christine Bagnati	Chargé de mission, développement des publics, Grande galerie de l'Evolution, Muséum national d'histoire naturelle, Paris
Sandrine Barbe	Restaurateur, Tours
Pascal Bedek	Responsable du laboratoire photographique, musée Albert-Kahn, Boulogne-Billancourt
Françoise Bellanger	Directeur du secteur associé cinéma et télévision scientifique, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris
Véronique Bérard-Rousseau	Assistante d'expositions, musée d'Art moderne de la Ville de Paris
Clémence Berg	Attaché de presse, Réunion des musées nationaux, Paris
Henri Bernard-Maugiron	Restaurateur, Arc-Nucléart, Grenoble
Florence Bertin	Restaurateur, IRRAP, Compiègne
Isabelle Biron	Ingénieur de recherche, Laboratoire de recherche des musées de France, Paris
Jean-Pierre Biron	Directeur de la communication, Centre Georges-Pompidou, Paris
Odile Blanchette	Adjoint à la conservation, Maison de Victor Hugo, Paris
Jon Allison Brewer	Restaurateur, Rambouillet
Agnès Cascio	Restaurateur, Tours
Gisèle Caumont	Documentaliste, musée de l'Île-de-France, Sceaux
Hubert Cavaniol	Chargé de fabrication, Paris-Musées
John Celecia	Consultant, Division des sciences écologiques, UNESCO, Paris
Jean-Marc Cerino	Médiateur culturel, musée d'Art moderne, Saint-Etienne
Anne Chanteux	Responsable du centre de documentation du musée national des Techniques, Paris
Laure Chemery	Conception d'expositions, Grande galerie de l'Evolution, Muséum national d'histoire naturelle, Paris
Bénédicte Colpin	Assistante attachée de presse, Union centrale des arts décoratifs, Paris
Concetta Condemi	Conservateur du musée de Montmartre, Paris
Michèle Congé	Restaurateur de peintures de chevalet, Paris
Anne-Caroline Couttet-Lovera	Chargé de la communication, Musée de Grenoble
Clotilde Cucchi-Vignier	Documentaliste, musée de l'Air et de l'Espace, Le Bourget
Claire Deligne Abouricha	Infographiste, Grande galerie de l'Evolution, Paris
Corinne Diserens	Directeur des musées de Marseille
Isabelle Drieu La Rochelle	Restaurateur d'arts graphiques, Boulogne-Billancourt
Muriel Dumaine	Atelier de soclage, Paris
Fabrice Dupuis	Attaché de conservation, musée archéologique départemental du Val d'Oise
Jean Enderlin	Directeur des musées de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon
Carol Farra	Régisseur des œuvres, musées de la Ville de Strasbourg
Elisabeth Fély	Assistante, Centre d'art contemporain, Abbaye Saint-André, Meymac
Nelly Fesseau	Secrétaire générale adjointe des musées de la Ville de Strasbourg
Hélène Fournier	Responsable pédagogique, Centre d'art contemporain, Abbaye Saint-André, Meymac
Isabelle Gaëtan	Documentaliste, service culturel, musée du Louvre, Paris
Yves Godde	Chargé de l'informatisation des collections, Musée historique, Lyon
Christian Gros	Adjoint à la conservation, Maison de Victor-Hugo, Paris
Isabelle Gui	Documentaliste, musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, Paris
Laure de Guiran	Restaurateur, Tours
Rina Hanan	Chargé d'études, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris
Catherine Haviland	Restaurateur, Service de restauration des musées de France, Versailles
Nathalie Hazar-Brunet	Responsable des collections XXe siècle, musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, Paris
Jean-Dominique Jouanneau	Chargé de mission, Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris
Lydia Kamitsis	Chargé de programmation et de recherche, musée de la Mode et du Textile, Paris
Aïcha Kherroubi	Chargé de la programmation des manifestations culturelles et du cinéma, musée d'Orsay, Paris
Pascal Labreuche	Restaurateur de peintures, Paris
Jean-Michel Letenoux	Chef d'atelier de restauration des modèles, musée de la Marine, Paris
Marie-Flore Levoir	Restaurateur de textiles, Paris
Juliette Lévy	Restaurateur, Paris
Annie Madet	Documentaliste, musée de la Marine, Paris

Patrick Mandron	Restaurateur, Paris
Sophie Mariani-Rousset	Enseignant-chercheur, Centre de recherche sur la culture et les musées, Dijon
Marie-Laurence Marco	Bibliothécaire de la maison de Victor-Hugo, Paris
Stéphanie Martin	Restaurateur, Paris
Maria-Isabel Martin-Uribe	Secrétaire, Secteur de la culture, UNESCO, Paris
Frédérique Maurer	Restaurateur, Paris
Dominique Ménager	Secrétaire général du musée Carnavalet, Paris
Juliette Mertens	Restaurateur de bois, Saint-Germain-en-Laye
Raphaëlle Millet	Responsable de la médiathèque, Mémorial de Caen
François Mirambet	Directeur du Laboratoire d'archéologie des métaux, Jarville-la-Malgrange
Sacha Mitrofanoff	Architecte, Service des expositions, Grande Galerie de l'Evolution, Paris
Tiamat Molima	Restaurateur, Atelier de restauration, Domaine de Kerguehenneq
Florence Morat	Chef de cellule Arts plastiques, Centre Georges-Pompidou, Paris
Danielle Nadal	Restaurateur de textiles anciens, musée Paul Dupuy, Toulouse
Laurence Paix	Responsable du service Action culturelle, Halle Saint-Pierre, Paris
Martine Pasquet	Secrétaire administratif, musée d'art moderne de la Ville de Paris
Roch Payet	Restaurateur, Saint-Pierre de Chartreuse
Jacqueline Peignoux	Laboratoire de sociologie de l'Education, Paris
Margaret Pfenninger	Responsable du service éducatif des musées de Strasbourg
Christian Plouzeau	Technicien du patrimoine à la Ville de Laval
Ariane Pochon Requin	Responsable du service culturel du musée de Brou
Denis Poulain	Encadreur, attaché au service des collections, musée de la Marine, Paris
Jean-Claude Pouyet	Architecte-Conseil, Direction des musées de France, Paris
Pascal Presle	Chef de projet informatique, musée national des Techniques, Paris
Laurence Prod'homme	Attachée de production, Grande galerie de l'Evolution, Paris
Thérèse Prunet-Brewer	Restaurateur, Rambouillet
Jean Pylouster	Responsable de l'informatique du musée de la Marine, Paris
Geneviève Rager	Restaurateur de sculptures, Paris
Nelida Rodrigues	Formation internationale Culture, Paris
Anne-Elisabeth Rouault	Restaurateur, Paris
Ariane Salmet-Roblin	Chef de projet, Musées sans frontières, Mulhouse
Marianne Sarkari	Assistante d'expositions, musée d'Art moderne de la Ville de Paris
Anne Sillinger	Restaurateur de peintures, Paris
Béatrice Souvignet-Chehu	Documentaliste, musée de la Marine, Paris
Marie-Luce Staib-Mache	Production d'audiovisuels pour les expositions et la communication, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris
Isabelle Tarnowska	Secrétaire, secteur de la Culture, UNESCO, Paris
Patricia Vergez	Restaurateur, Paris
Catherine Vernochet	Restaurateur de peintures, Meudon
Jean Voinot	Agent du patrimoine, musées d'Orléans
Michèle Wilkerson	Assistant qualifié de conservation, chargé de l'accueil des publics, musée départemental Stéphane Mallarmé, Vulaines-sur-Seine
Carole Yver	Restaurateur de photographies, Draguignan
Martine Zwerin	Chargé de production audiovisuel, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris

MEMBRES BIENFAITEURS - 11

Alain Aubry	Président directeur général, le Club du Livre, Paris
Philippe Bordes	Maître de conférences, Paris X
Henri Bouilhet	Directeur du musée Bouilhet-Christoffe, Paris
Martine Fontanilles	Adjoint à la culture, mairie de Saint-Etienne
Charles Gourdin	Adjoint au maire, délégué à la culture, Villeurbanne
Wilbert Gonzalez Llovera	Architecte, Paris
Monique Le Pelley-Fonteny	Président-directeur général de Giraudon, Vanves
Van Kirk Reeves	Avocat à la Cour de Paris
Giada Ricci	Architecte, Paris
Patrice Roy	Architecte, Paris
Martine Scrive	Concepteur d'expositions, Paris

TRANSFERT - 1

Monique Drieux

Responsable du Laboratoire Archéologies à Toulouse ; était membre du comité national des Émirats arabes unis

Comité de Conservation

ICOM-CC WOAM 1998

Le groupe de travail "Matériaux organiques et archéologiques gorgés d'eau" du comité international de Conservation de l'ICOM (ICOM-CC-WOAM) organise sa 7^e conférence internationale à l'Atelier Régional de Conservation Nucléart de Grenoble du 19 au 23 octobre 1998.

La conférence portera sur des sujets comme la sauvegarde, l'analyse, la conservation et la restauration des matériaux organiques gorgés d'eau. Une session en commun avec le groupe de travail "bois laqués" de l'ICOM permettra

d'aborder le problème des laques gorgées. Des tables rondes sont prévues en complément des exposés. Une excursion sur le thème des Lacs Alpains aura lieu le vendredi 23 octobre.

Pour tout renseignement concernant les interventions et les inscriptions, s'adresser à :
Céline Bonnot - Secrétaire de la Conférence
ARC-Nucléart - CEA/Grenoble
17, rue des Martyrs
38054 Grenoble Cedex 19
Tél : 04 76 88 93 67 - Fax : 04 76 88 50 89

ICOM-CC METAL 1998

Le groupe de travail Métal du comité international de Conservation (ICOM-CC) organise sa conférence internationale sur la conservation des métaux à Draguignan du 27 au 29 mai 1998.

La conférence portera sur la conservation-restauration des matériaux métalliques anciens et modernes. Les sujets seront :

- les recherches en conservation et restauration (diagnostics, dégradations, action des différentes techniques et des produits utilisés, nouveaux procédés)
- la conservation préventive (applications, limites et perspectives)

- les études de cas
- les traitements infructueux
- les problèmes éthiques.

Le choix du regroupement en un seul lieu de la conférence, du logement et des repas a pour but de faciliter les discussions et les échanges entre professionnels mais aussi entre professionnels et étudiants dans le domaine de la conservation-restauration des métaux.

Pour tout renseignement s'adresser à :
William Mourey
Métal 98
19, rue Frédéric Mireur - 83300 Draguignan
Tél : 04 94 68 90 15 - Fax : 04 94 85 04 44

COMITÉ INTERNATIONAL DES MUSÉES ET COLLECTIONS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE (CIMCIM)

En 1999, le musée de la Musique recevra à Paris, du 10 au 14 juin, les membres du CIMCIM pour la tenue de leur réunion annuelle.

Conservateurs-Restaurateurs Sans Frontières C-RSF

Les conservateurs-restaurateurs ont pour vocation de mettre le savoir-faire et l'éthique de leur profession au service de la sauvegarde des biens culturels qui témoignent de nos cultures, de leurs richesses et de leurs diversités. Le regard que nous portons sur le monde d'aujourd'hui et sur l'inégalité des chances dont souffrent les populations qui l'habitent a poussé certains d'entre nous à considérer que nos compétences devaient être mises au service du patrimoine menacé par les conflits, les catastrophes naturelles, la pauvreté, le manque de moyens ou d'éducation.

Les biens culturels peuvent être, comme la survie ou la santé, l'objet d'actions humanitaires. Les hommes et les communautés, une fois leur survie assurée, ont le plus souvent à reconstruire les liens sociaux qui les unissent autour d'objets culturels et identitaires. Pour les aider à restaurer et conserver leur héritage et leur mémoire, nous avons créé l'association de solidarité internationale : Conservateurs-Restaurateurs Sans Frontières, répondant notamment en cela à l'appel lancé lors des débats de clôture du dernier congrès du Comité Conservation de l'ICOM à Edimbourg.

L'humanitaire médical ou social, les actions de développement connaissent depuis une vingtaine d'années une progression remarquable. L'organisation des OSI (Organisation de Solidarité Internationale) et leur professionnalisme donnent l'exemple de groupements indépendants qui, au fur et à mesure de leurs expériences, ajustent leurs modes d'action aux exigences de situations toujours plus complexes et plus risquées. C'est cet exemple que nous voudrions suivre dans sa modestie et son ambition.

Nous souhaitons vivement éviter les malentendus ou les enthousiasmes excessifs que notre

démarche pourrait susciter. L'organisation de notre association est en cours d'élaboration ; le terrain de l'humanitaire, son langage, ses concepts, ses outils et ses circuits ne nous sont pas encore tout à fait familiers ; nous essayons avec prudence de constituer une structure solide autour d'un noyau de conservateurs-restaurateurs, responsables, aidés de juristes et de gestionnaires.

Nous recevons certes avec plaisir les marques de sympathie, sans toutefois perdre de vue que les missions sérieuses se montent avec de l'argent, des compétences, des cadres juridiques et contractuels solides. C'est sur la mise en place de ces derniers que nous travaillons grâce aux conseils de nos aînés tels que Médecins sans Frontières ou Handicap International.

Pour rendre possible des collaborations avec d'autres organisations dont les missions sont parallèles ou complémentaires, nous prenons aussi contact avec les organismes œuvrant sur des terrains comparables.

Par nature, une entreprise de ce type ne peut se constituer dans la hâte. Un jour, C-RSF sera une organisation véritablement professionnelle ; nous ne sommes aujourd'hui qu'une équipe de bénévoles disposant de peu de loisir pour réaliser la tâche que nous nous sommes assignée. Nous comptons sur le soutien et la générosité de ceux que notre démarche intéresse, qui peuvent nous contacter et que nous souhaitons tenir au courant de nos activités par une prochaine lettre de liaison. Merci.

*Véronique Monier, présidente
et le Conseil d'Administration : Astrid Brandt,
Sabine Cotte, Eléonore Kissel, Martine Plantec,
Stéphane Pennec.*

C-RSF

Association Loi 1901

8, rue des Tanneries
21140 Semur en Auxois
fax 03 80 97 29 43

12, rue Clavel
75019 Paris
fax 01 42 39 14 22

E-mail : 76263.2237@compuserve.com

Tutelle du patrimoine culturel : vers un profil européen du restaurateur de biens culturels

Pavie, 18-22 octobre 1997

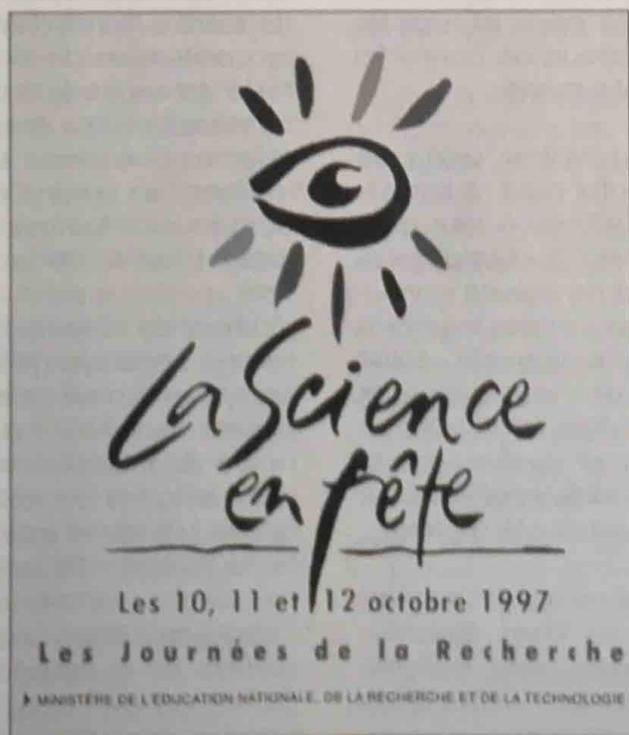
Préparé de longue date, le sommet de Pavie a réuni 45 spécialistes en conservation-restauration sur le thème : "Vers un profil européen du restaurateur de biens culturels". Parmi les participants hautement qualifiés, les directeurs des filières de formation les plus reconnues dans les 15 pays de l'Union européenne étaient présents.

Au terme de quatre jours de débats (souvent passionnés) les professionnels réunis ont reconnu que :

- la "Conservation-restauration" est une discipline,
- elle doit être enseignée de façon universitaire ou équivalente, avec accès au Doctorat,
- le titre de "Conservateur-Restauteur" doit être accordé aux personnes agissant directement sur le patrimoine après avoir suivi cette formation,
- toute intervention sur le patrimoine doit être le fruit d'une réflexion et d'un travail interdisciplinaires.

Le document final dit "Document de Pavie" a été voté à l'unanimité par les participants. Il est rédigé en français, anglais et italien.

Gaël de Guichen
Assistant du Directeur général
ICCROM



Genèse et principes de la convention UNIDROIT du 24 juin 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés

Le 7 juin 1978, dans un appel solennel - "Pour le retour, à ceux qui l'ont créé, d'un patrimoine irremplaçable" - Amadou-Mahtar M'Bow, alors directeur général de l'UNESCO, s'adressait aux responsables politiques et aux professionnels du patrimoine et des musées afin de promouvoir la restitution des œuvres d'art ou des documents, héritage des peuples où s'inscrit leur identité immémoriale. Soulignant les difficultés auxquelles se heurtait la restitution des biens culturels, que les accords négociés et les actions des États ne suffisent pas à résoudre, ce texte, dans son essence, révélait déjà les limites juridiques de la convention de l'UNESCO en date du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels. La ratification de ce texte engage les États-Parties à inscrire dans leurs institutions et leur législation nationale des mesures destinées à assurer, sur leur territoire, la protection des biens culturels et à restituer à l'État d'origine les biens culturels volés ou illicitement exportés. Si ce texte exprime une responsabilité collective des États, il ne traduit que des engagements des pouvoirs publics sans atteindre la sphère du droit privé et, par là-même, les particuliers possesseurs de bonne foi de biens culturels illicitement exportés.

En écho à l'appel de A.M. M'Bow, sera créé le comité intergouvernemental pour la promotion du retour des biens culturels à leur pays d'origine et leur restitution en cas d'appropriation illégale. Dotée du statut de comité consultatif auprès des États membres et des membres associés de l'UNESCO, cette nouvelle entité aura pour tâche d'engager des négociations et de développer des coopérations bilatérales en vue de permettre le retour et de favoriser la constitution de collections représentatives pour les pays dont le patrimoine aurait été dispersé.

Sur le fond, la création de ce comité permet aux États d'intervenir, par les voies diplomatiques, pour la restitution des biens culturels ayant fait l'objet d'appropriation illicite. Si ce type d'action permet de contourner la non-rétroactivité de la convention et d'évoquer,

dans le cas de relation bilatérale, la restitution de biens culturels exportés avant son entrée en vigueur pour l'État partie, le recours à l'action de ce comité peut également être, peu ou prou, guidé par le souci d'éviter les voies judiciaires qui risquent de se heurter à la protection du possesseur de bonne foi.

Toutefois, la voie négociée ne saurait constituer un relais efficace et permanent pour contourner le mur que le libellé du code napoléonien, défenseur de la propriété privée, et la jurisprudence civile opposent aux demandes en restitution.

La convention UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés signée à Rome le 24 juin 1995, apporte les remèdes à ces incertitudes juridiques. Le texte distingue entre les objets volés et ceux illicitement exportés en les soumettant, suivant les cas, à un régime spécifique.

Concernant la définition des biens culturels, la convention n'innove pas et s'en tient à la technique énumérative ouverte des catégories de biens culturels déjà largement éprouvée par la convention de l'UNESCO. Le point fort du texte est exprimé, dans une formule admirable de concision qui énonce, sous un article 3 §1, que "le possesseur d'un bien culturel volé doit le restituer", et qu'une compensation lui est alors due, sous certaines conditions précisées à l'article 4 §1 et 4 : "le possesseur d'un bien culturel volé, qui doit le restituer, a droit au paiement, au moment de sa restitution, d'une indemnité équitable à condition qu'il n'ait pas su ou dû raisonnablement savoir que le bien était volé et qu'il puisse prouver avoir agi avec la diligence requise lors de l'acquisition". Ces dispositions constituent le cœur de la convention tant il est vrai que le problème essentiel est celui de la revente de l'objet volé puis exporté. Dès lors, il était naturel que la responsabilité soit reportée sur l'acquéreur final, seul susceptible de s'abriter derrière les multiples ressources que lui offre la protection de l'acquéreur de bonne foi dans nombre de systèmes juridiques.

Pour déterminer si l'acquéreur a agi avec la

diligence requise, il doit être tenu compte des circonstances de l'acquisition, de la qualité des parties, du prix payé, de la consultation de tout registre relatif aux biens culturels volés raisonnablement accessible et de toute information ou documentation pertinente qu'il aurait pu obtenir, de la consultation d'organismes auxquels il pouvait avoir accès, ou de toute autre démarche qu'une personne raisonnable aurait entreprise dans les mêmes circonstances. Ces préconisations définissent clairement les voies suivant lesquelles sera appréciée la diligence de l'acquéreur final à vérifier la provenance légale du bien. Cette obligation de résultat ne l'exonère pas de la restitution, mais lui permet de prétendre à une indemnité équitable, laquelle ne saurait être confondue avec le prix payé lors de l'acquisition.

Il faut également noter que la convention range sous ces mêmes dispositions relatives aux biens culturels volés le cas des objets archéologiques issus de fouilles illicites ou illicitement retenus.

Le retour des biens culturels illicitement exportés obéit à des conditions rédigées dans des termes suffisamment larges pour pouvoir être appliquées par tous les États, notamment au regard du critère tiré de l'importance culturelle significative. Sous réserve qu'il soit établi par l'État requérant que l'exportation porte une atteinte significative à l'un ou l'autre des intérêts qualifiés que la convention énumère - conservation matérielle du bien ou de son contexte, intégrité d'un bien complexe, conservation de l'information, notamment de nature scientifique ou historique, relative au bien, usage traditionnel ou rituel du bien par une communauté autochtone ou tribale - l'État requis s'engage à ordonner la restitution du bien culturel importé sur son territoire en violation d'une loi étrangère.

Malgré les garanties que le libellé de ces dispositions semble offrir à l'État requérant, on ne saurait y voir là la consécration d'un quelconque automatisme de restitution au terme duquel l'État requis n'aurait d'autres alternatives que d'accéder directement à la demande. A contrario, la rédaction large et parfois floue des dispositions concernant l'atteinte à un intérêt culturel significatif est de nature à laisser à l'autorité requise une certaine marge d'appréciation et d'interprétation.

Dans l'hypothèse où serait ordonnée la restitution, le possesseur du bien culturel qui l'aurait

acquis après son exportation illicite aura droit au paiement d'une indemnité équitable sous réserve qu'il n'ait pas su ou dû raisonnablement savoir lors de l'acquisition que le bien avait été illicitement exporté. Cette indemnité est alors due par l'État requérant.

Autre innovation majeure du texte : l'extension des délais de prescription. Les actions en restitution d'un bien culturel se prescrivent dans un délai de 50 ans ou de 75 ans, selon que la demande vise un bien illicitement exporté ou un bien volé. De plus, les actions concernant certains biens culturels sacrés ou revêtant une importance collective pour les populations autochtones sont soumises au délai de prescription applicable aux collections publiques. A ce titre, elles peuvent connaître l'imprescriptibilité.

Soulignons toutefois que la convention, soumise à ratification, n'est pas rétroactive et ne peut concerner que les biens volés ou illicitement exportés après sa date d'entrée en vigueur à l'égard de l'État auprès duquel la demande est introduite.

En investissant la sphère du droit privé, la convention UNIDROIT constitue une innovation importante dans l'appréhension des mécanismes de lutte contre le trafic illicite des biens culturels. La responsabilité collective portée sur les États par la convention de l'UNESCO de 1970 est désormais enrichie de la responsabilité individuelle de chacun pour enrayer le commerce des biens culturels volés ou illicitement exportés.

Les solutions régionales, qu'elles soient issues du Commonwealth, à travers le *Scheme for the protection of the material cultural heritage* de novembre 1993, ou de l'Union européenne par la directive n°93/7 du Conseil des Communautés européennes, en date du 15 mars 1993, relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre, ne peuvent apporter que des réponses insuffisantes face au commerce et au trafic qui posent des problèmes universels. A cet égard, la directive n°93/7, transposée en droit français par la loi n°95-877 du 3 août 1995, et dont le contenu s'inspire des travaux préparatoires de la convention d'UNIDROIT, devrait militer en faveur de la ratification.

S'il convient de répondre aux inquiétudes de certains sur le contenu de cette convention, ses mesures équilibrées et marquées du sceau de la simplicité apparaissent, à bien des égards,

comme seules susceptibles d'apporter une réponse satisfaisante aux conflits de lois qui entachaient l'application de la convention UNESCO de 1970. Il est ainsi révélateur que, au cours des années précédentes, le système formalisé par la convention soit apparu comme le seul compromis acceptable tant du point de vue des pays victimes de vol et d'exportation illi-

cite que de celui des pays récepteurs ou importateurs. Gageons que sa ratification viendra utilement accompagner celle de la convention de 1970 et constituer ainsi les fondements d'un droit apte à réguler le commerce des biens culturels.

Vincent Négri

Parution :

Œuvres d'art et objets de collections en droit français, par Françoise Chatelain, Christian Pattyn et Jean Chatelain †, 3^e édition, Berger-Levrault Éditeurs, 1997.

Ouvrage connu depuis longtemps par tous les professionnels du patrimoine et des musées et les juristes soucieux d'appréhender la sphère des biens culturels, cette troisième édition claire, complète et documentée, réalisée par Françoise Chatelain et Christian Pattyn, vient apporter d'utiles mises à jour. Depuis 1990, date de la seconde édition, la parution d'un nouveau Code pénal, des évolutions substantielles de la jurisprudence et l'immixtion du droit communautaire ont profondément modifié le paysage juridique des biens culturels sur lequel cet ouvrage vient apporter un éclairage indispensable.

Étudiant tous les multiples aspects qui caractérisent le droit des biens culturels meubles, il constitue un ouvrage de référence pour toute personne concernée par la conservation et la gestion des œuvres d'art et des objets de collection.

La restitution internationale des biens culturels et des objets d'art volés ou illicitement exportés **Droit commun, Directive CEE**

Conventions de l'Unesco et d'Unidroit, par Guido Carducci
L.G.D.J., Paris 1997
Collection "Droit des Affaires".

La restitution internationale des objets d'art et des biens culturels est un domaine d'accès difficile, caractérisé par une pluralité de régimes ; ceux-ci sont de source internationale, communautaire, nationale, chacun ayant son propre champ d'application géographique, personnelle et matérielle. Le droit commun de la restitution, susceptible de particularismes nationaux, demeure applicable, non seulement pour les questions passées sous silence par les instruments ad hoc, mais surtout pour les nombreuses situations où ceux-ci ne sont pas, ou pas encore, applicables.

La restitution internationale soulève, par nature, des questions complexes et enchevêtrées au sein de plusieurs branches du droit. Le souci premier dans l'élaboration de cet ouvrage a été de s'approcher des besoins du praticien du droit, en limitant, par cela, l'analyse théorique de ces nombreuses questions à un nombre raisonnable de pages ; néanmoins, un effort visant à assurer une analyse comparative a été nécessaire, dans ce domaine où les divergences de solutions sont considérables, afin d'éviter une vision faussement simpliste de la restitution internationale.

Cet ouvrage vise à permettre un accès plus aisé à la restitution internationale, telle qu'elle résulte de la directive et des deux conventions, ainsi que du droit commun applicable à la portion du contentieux qui n'est pas, ou pas encore, couverte par ces instruments.

Appel de cotisations 1998

Le secrétariat général de l'ICOM a fixé le montant des cotisations 1998. Suivant la convention qui permet au comité français de subvenir aux besoins de son fonctionnement par une cotisation supplémentaire de 10%, les cotisations à régler sont les suivantes :

MEMBRES INDIVIDUELS VOTANTS

Actifs	FF	315
Associés	FF	725
Donateurs	FF	1 055
Retraités (pour les nouveaux retraités joindre un justificatif)	FF	160

MEMBRES INSTITUTIONNELS VOTANTS

Actifs A (de 1 à 5 employés salariés)	FF	1 670
Actifs B (de 6 à 20 employés salariés)	FF	2 490
Actifs C (plus de 20 employés salariés)	FF	3 410
De soutien	FF	11 100
Donateurs	FF	23 100

MEMBRES BIENFAITEURS NON-VOTANTS

Conformément à l'article 6 des statuts, la catégorie des membres bienfaiteurs est ouverte à toute personne ou institution qui désire soutenir l'ICOM. Les cotisations pour cette catégorie se montent à :

Individuels	FF	1 460	Institutionnels	FF	27 900
-------------	----	-------	-----------------	----	--------

Nous rappelons aux membres individuels du Comité Français qui ont omis de régler leur cotisation 1997 qu'ils doivent le faire avant la fin de l'année s'ils désirent continuer à recevoir la documentation de l'ICOM. Le montant de la cotisation 1997 est de 305 F.

INTERNET

Base bibliographique de la Direction des musées de France

Le centre de documentation de la Direction des musées de France rassemble et met à la disposition de son public une documentation multilingue et multimédia dans les domaines suivants : organisation, gestion, administration, muséologie, muséographie, conservation-restauration et publics. En 1996, le fonds d'origine s'est considérablement accru grâce au dépôt de fonds documentaire muséologique du centre d'information UNESCO-ICOM.

La mise en réseau de sa base bibliographique MUSEES affirme le souci d'étendre et de diffuser les ressources uniques du centre et de développer un outil de recherche qui fasse référence dans le domaine des musées.

Cette base, signalant tous les documents consultables au centre de documentation, est désormais accessible par Internet sur le serveur du Ministère de la Culture et de la Communication : <http://www.culture.fr> (rubrique DOCUMENTATION).

Elle peut être interrogée par les critères suivants : TITRE, AUTEUR, SUJET ainsi que par quelques critères secondaires tels que : EDITEUR, ISBN, etc.

Contact : Alexandra Hauchecorne
Responsable de la base de données MUSEES
Tél. : 01.40.15.36.28 - Tlx : 01.40.15.36.60
Mél. : Hauchecorne@culture.fr
centrdoc@culture.fr

Comité international pour la Sécurité (ICMS)

La réunion du comité Sécurité de l'ICOM s'est déroulée du 20 au 25 septembre 1997 à Berlin (Allemagne). Elle a rassemblé 108 personnes représentant 24 pays différents, parmi lesquels, pour la première fois, la Chine et l'Iran. Le président Gunther Dembski (Autriche) et les membres du bureau ont présenté l'avancement de différents projets et groupes de travail :

- un numéro spécial des *Nouvelles de l'ICOM* consacré à la sécurité sera publié en novembre 1997. Nous avons apporté l'un et l'autre une collaboration à ce numéro ;
- la rédaction et la diffusion aux membres d'ICMS d'un bulletin de liaison semestriel en anglais et en français ;
- un groupe de travail met au point un lexique des termes relatifs à la sécurité, en langue anglaise, française et allemande. L'objectif est de finaliser ce lexique en 1998 et de l'étendre à l'espagnol et au russe ;
- un autre groupe compare les différents « standards » publiés en Grande-Bretagne, aux USA et au Canada pour parvenir à un document de synthèse qui pourrait présenter de façon simple les règles de sécurité minimales devant être respectées par toute institution muséale, même disposant de moyens très réduits ;
- un groupe travaille sur la diffusion d'informations relatives à la sécurité via les nouveaux réseaux de communication, tel Internet.

Nous avons fait une courte présentation sur les incendies de Guise et du palais de Chaillot et les vols perpétrés dans des musées-châteaux en 1995-96 en insistant sur les mesures de prévention qui doivent être prises face à ces risques ou menaces.

Parmi les autres présentations ou discussions, on peut citer :

- celles sur l'importance du facteur humain, qui intervient dans toutes les étapes d'un projet et dans la chaîne de la sécurité ;
- une présentation de J.M. Mimran sur le rôle de l'O.C.B.C. en France, des éléments statistiques concernant les vols d'oeuvres d'art, la coopération entre les différents services, le fichier TREIMA et la diffusion ATHENA ;

- les circonstances de l'incendie qui a détruit le palais de la reine à Antananarivo en décembre 1995, ont été présentées par Mme Yvette Ranjeva Rabetafika de Madagascar ;
- une présentation de E. Holmboe (Danemark) sur la coopération internationale en matière de sécurité pour ce qui concerne les prêts, échanges pour les expositions temporaires ;
- différentes présentations techniques faites par des spécialistes allemands sur l'évolution des serrures et des vitrages de sécurité, des contrôles d'accès, les centrales d'alarme, ... ;
- une comparaison entre des systèmes d'extinction automatique utilisables dans les espaces muséaux : « sprinklers » à préaction ou extinction par brouillard d'eau proposée par des firmes finlandaises ;
- l'Institut für Museumskunde a présenté un questionnaire qui a été envoyé aux musées allemands sur leurs conditions de gardiennage. Ce questionnaire a été mis au point avec l'aide d'ICMS et les résultats seront publiés prochainement par cet institut ;
- des présentations de matériels ont eu lieu avec des entreprises allemandes ayant équipé des musées, parmi lesquels un système de détection de l'approche de tableaux, à effet capacitif, applicable à des cimaises entières ;
- des échanges ont eu lieu notamment sur la surveillance humaine et la comparaison entre la surveillance par des gardiens appartenant à l'institution ou un gardiennage privé ;
- les actions ou formations qui ont été faites vers des pays en voie de développement ont été présentées et encouragées : vers les pays francophones de l'Afrique (nos missions au Bénin et au Burundi), d'autres actions en Roumanie et en République Tchèque.

Nous avons pu, au cours de cette conférence, nous rendre compte des travaux considérables qui sont entrepris à Berlin pour la rénovation des musées, connaître les dispositions prises en matière de sécurité et visiter notamment les chantiers des futures galeries de peintures du Kulturforum et l'extension du Berlin Museum.

Alain RAISSON et Serge LEROUX

Comité International pour la Muséologie (ICOFOM)

MUSÉOLOGIE ET MÉMOIRE France 19-29 juin 1997

Les neuf journées de la réunion de l'ICOFOM en France avaient été prévues de façon à maintenir une cohérence thématique entre les visites et l'exploration théorique.

L'ouverture du colloque à Paris se voulait une approche plurielle du thème Muséologie et Mémoire grâce à l'intervention de deux artistes, d'un écrivain et d'un anthropologue, afin de manifester que la mémoire n'est pas l'apanage du passé et de l'histoire mais qu'elle est sans cesse engagée dans la création, dans la décision et dans l'action, autrement dit qu'elle est liée au futur.

Traiter de la mémoire dans le cadre de la muséologie pose un certain nombre de problèmes dont certains, fondamentaux, remettent en question l'approche même de la muséologie, son essence, son champ d'application.

Les trois sous-thèmes qui structuraient le colloque tenu au musée de Grenoble marquaient une progression de la pratique muséale à la théorie muséologique : 1. l'inventaire de l'existant et les traces de l'histoire, 2. l'image de l'existant et la restitution de la mémoire, 3. l'expérience de la mémoire.

Traces de l'histoire et gestion patrimoniale

La question principale est : peut-on préserver la mémoire - en ce qui concerne les musées il s'agit surtout d'une mémoire collective - sans préserver ses traces (objets, bâtiments, sites, paysages etc.) ?

Les musées engrangent les traces de l'histoire. Mais celles-ci ne constituent pas en elles-mêmes la mémoire, elles en sont un instrument que le musée propose et que chacun utilise à sa guise, en fonction de sa mémoire individuelle ou comme outil de connaissance. Les objets, éloignés de leur vocation et de leur contexte originels, sont silencieux, il faut les "interroger". S'il n'y a pas de communication, il y a perte de sens ; mais, documents au musée, les objets deviennent alors les repères possibles d'une histoire, des images, des symboles. La mémoire du

visiteur existe alors sur deux plans : celle qu'il apporte en entrant au musée, celle qu'il emporte à sa sortie.

Mais les images, comme les objets du monde, s'usent, parfois perdent leur sens. La restauration elle-même a ses impératifs et ses limites quant au sens de l'objet. La mémoire alors se transforme ou disparaît. Cette disparition a différentes causes :

- la perte, comme celle de vestiges archéologiques ;
- l'oubli (parfois volontaire) ;
- la destruction volontaire (acte politique) ;
- la substitution (détournement de sens).

On voit bien alors que la sauvegarde des traces est un acte politique.

Mais c'est un acte subjectif aussi et cette subjectivité peut apparaître parallèlement à l'histoire, parfois contre l'histoire.

Concrètement, toute cette réflexion s'illustre dans les lieux visités : musées-mémoires de territoire (Ecomusée de la Bresse bourguignonne, musée dauphinois, château-musée d'Annecy) ; sites archéologiques comme Saint-Laurent de Grenoble où les vestiges successifs enserment et parfois masquent le témoignage d'une époque antérieure et où les archéologues se trouvent devant des choix redoutables car la destruction d'une couche au profit d'une autre peut prendre figure de "purification" insupportable ; le musée de la Révolution française au château de Vizille, lui-même lieu et symbole du surgissement de la Révolution dans lequel l'approche de l'histoire se fait d'emblée par la perception d'œuvres d'art ; musée de la Résistance et de la Déportation à Grenoble dans lequel la masse de témoignages individuels, la symbolique d'objets d'autant plus forts qu'ils sont en petit nombre, l'apport des historiens, se conjuguent avec une qualité d'émotion remarquable pour raviver et éclairer les souvenirs ou pour interroger sur les événements et les choix.

Les deux dimensions, espace et temps

On s'est aperçu, lors de ce colloque international, de la diversité des approches de l'objet et donc de son rôle d'outil de mémoire variable selon les régions : en Afrique, ce sont des objets vivants entretenant une mémoire vivante, une "tradition active", et la mémoire du musée apparaît "inauthentique" : la mémoire de la société, c'est la Case des esprits. En Chine, la mémoire est attachée à ce dont il faut faire mémoire : les trésors étaient traditionnellement conservés dans les familles et n'étaient pas montrés à d'autres et le premier musée-mémorial fut le temple pour honorer Confucius (278 av. J.C.) ; à la fin du XIX^e siècle intervient la transplantation de la culture occidentale.

Le musée "oublie" : comment a-t-on attendu jusqu'à aujourd'hui pour faire mémoire de l'esclavage ?

Le musée re-trace, parfois en l'absence de traces : l'Amérique se voit aujourd'hui mieux dotée par les malheurs de l'histoire pour la monstration des trésors occidentaux et coloniaux que pour l'évocation des cultures indiennes et pré-colombiennes... En Nouvelle-Calédonie, le Centre Jean-Marie Tjibaou, que construit Renzo Piano et que nous a décrit l'anthropologue Alban Bensa, est la reconnaissance tardive de la culture kanak si longtemps bafouée.

On ne peut alors que s'interroger sur l'écrasante responsabilité du monde occidental sur la mémoire des peuples et la survivance de ses témoins...

Mais peut-on "rendre la mémoire" à ceux qui n'ont pas vécu l'expérience ? Ne s'agit-il pas plutôt d'une restitution de l'histoire ? En ce cas, ce n'est pas à la mémoire que le musée fait appel mais à la conscience. Le musée est "éveilleur de conscience".

Tout ce qui précède nous est apparu fortement lors de notre visite au 91 quai de la Gare à Paris¹. Force d'un lieu où "il s'est passé quelque chose" (alors que le plus souvent il ne s'est rien passé dans le musée), même si les traces ont disparu et que l'histoire n'est qu'oralement rapportée, mais aussi puissamment évoquée par la présence d'un seul objet monumental et l'activité créatrice qui l'entoure². Ici se pose la question des "lieux de mémoire" plus forts parfois

dans l'imaginaire que dans la mémoire, qui pré-existent à toute muséalisation - souvent comme "présence d'absence" - et dont le sens qui semblait perdu se retrouve peu à peu.

La mémoire est inséparable de l'oubli.

Toutes ces temporalités sont à notre échelle, celle de l'histoire humaine, même si parfois la perception est vertigineuse (comme lors de la visite des salles fortes des Archives nationales où sont gardées les constitutions de la France depuis Saint-Louis...). Mais ce temps cyclique, celui de l'homme, prend place dans le temps du monde, écologique et planétaire, celui des grandes évolutions. C'est ce dont nous ont fait prendre conscience nos visites au Muséum (Galerie de l'évolution) et à l'Observatoire de Paris.

Alors quelle mémoire ? Comment en faire part, et comment l'utiliser au mieux ?

Muséologie et mémoire

L'expérience de la mémoire est une action et, en ce sens, orientée vers le futur : au musée, il y a non seulement collecte mais sélection de l'information, ce qu'on retient et ce qu'on oublie, ce qui - peut-être - ne fait pas de sens, "l'oubli réfléchi". Cette fonction de préservation du musée est une fonction critique. C'est la dimension performative de la muséologie.

En soi, le musée n'est le réceptacle d'aucune mémoire, il ne gère que des traces d'histoire ; il faut laisser à la mémoire son attribut essentiel qui est sa liberté : les objets sont les documents de notre mémoire, au mieux celle-ci est au travail dans le musée et ce dernier constitue non pas un lieu mais un milieu où elle peut naître, s'exercer, s'éprouver, se vérifier. Il y a au musée un traitement éthique et philosophique de la mémoire qui fait d'elle la connaissance ou la reconnaissance.

Mathilde Bellaigue, André Desvallées,
Michel Menu

1 - Il s'agit d'ateliers d'artistes installés par la Ville de Paris dans les anciens entrepôts frigorifiques. Or, il se trouve que sur ces lieux, pendant l'occupation nazie, il y avait le camp d'Austerlitz par où transitaient les biens juifs en route pour l'Allemagne.

2 - TY2 de Jean-Michel Frovin

Perspectives

- Ce débat nous a fait prendre conscience de la nécessité de préciser la définition et le champ de la muséologie, qui, actuellement, semble ressortir à la philosophie.
- Le thème adopté pour le colloque ICOFOM en 98 en Australie est "Muséologie et mondialisation". Il sera l'occasion de mieux prendre en compte les différences en matière de notions théoriques et d'application qui existent en fonction des régions.

Musées italiens

Voici, reproduit ci-dessous, un fac-similé du décret paru au Journal officiel italien le 26 juin 1997 accordant la gratuité de l'entrée dans les musées d'Etat aux membres de l'ICOM. Le comité français salue cette initiative et vous suggère d'emporter avec vous une copie de ce décret lors de vos déplacements en Italie.

25-6-1997	GAZZETTA UFFICIALE DELLA REPUBBLICA ITALIANA	Serie generale - n. 146
<p data-bbox="140 656 738 723">MINISTERO PER I BENI CULTURALI E AMBIENTALI</p> <p data-bbox="116 752 416 781">DECRETO 2 giugno 1997.</p> <p data-bbox="116 792 767 853">Libero ingresso nei musei ai membri I.C.O.M. (International Council of Museums).</p> <p data-bbox="169 891 715 958">IL MINISTRO PER I BENI CULTURALI E AMBIENTALI</p> <p data-bbox="150 976 568 1010">Vista la legge 23 luglio 1980, n. 502;</p> <p data-bbox="150 1014 576 1048">Vista la legge 27 giugno 1985, n. 332;</p> <p data-bbox="124 1050 767 1167">Vista la legge 25 marzo 1997, n. 78, concernente la «suppressione della tassa d'ingresso nei musei statali» previa emanazione di apposito regolamento attualmente allo studio di questo Ministero;</p> <p data-bbox="124 1169 767 1368">Visto il parere del comitato di cui alla legge n. 502/1980, il quale nella riunione del 21 aprile 1997, ha deliberato di consentire l'ingresso gratuito ai membri I.C.O.M. (International Council of Museums) mediante esibizione presso le biglietterie dei musei della relativa tessera di riconoscimento rilasciata dalla organizzazione di cui trattasi;</p>	<p data-bbox="794 645 1461 880">Considerata l'opportunità di semplificare le procedure amministrative per il rilascio della predetta autorizzazione ai membri I.C.O.M., attualmente consentita mediante apposita tessera di libero ingresso nei musei predisposta da questo Ministero ai sensi della predetta legge n. 502/1980, in vista anche della regolamentazione dell'ingresso nei musei stabilita dalla legge n. 78/1997;</p> <p data-bbox="1074 925 1177 954">Decreta:</p> <p data-bbox="794 976 1461 1149">È consentito ai membri I.C.O.M. (International Council of Museums) il libero ingresso nei musei, monumenti e parchi archeologici dello Stato mediante esibizione della tessera di riconoscimento rilasciata annualmente dall'organizzazione sopra citata presso le biglietterie dei predetti istituti.</p> <p data-bbox="794 1151 1461 1211">Il presente decreto sarà pubblicato nella <i>Gazzetta Ufficiale della Repubblica italiana</i>.</p> <p data-bbox="850 1234 1106 1263">Roma, 2 giugno 1997</p> <p data-bbox="1161 1279 1430 1308">Il Ministro: VELTRONI</p> <p data-bbox="794 1335 887 1364">97A4977</p>	

DÉVELOPPEMENT, TOURISME ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

L'Université Senghor d'Alexandrie vient de publier le n° 2 de Patrimoine Francophone : Développement, tourisme et protection du patrimoine culturel. Ce sont les actes du séminaire qui s'est déroulé au Cap-Vert et au Sénégal en décembre 1996 en collaboration avec ICOM-France et avec le soutien de l'Agence de la Francophonie (ACCT).

Ce séminaire, qui a réuni les autorités responsables en matière de protection du patrimoine culturel d'une quinzaine de pays côtiers africains, d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes, a permis de faire le point sur l'application au regard du patrimoine subaquatique des outils normatifs du droit international relatifs au patrimoine culturel.

Ce numéro, comme le précédent "Les filières du patrimoine dans l'espace francophone" est diffusé sur le site Internet de l'Université : <http://www.refer.org.eg>. Il peut être également obtenu sur demande à la :

Direction du Département Gestion du patrimoine culturel
Université Senghor - 1, Midan Ahmed Orabi
El Mancheya - Alexandrie (Egypte) - Fax : (203) 484 36 17

Comité International pour l'Audiovisuel et les Nouvelles Technologies (AVICOM)

Présentation de Cédéroms culturels par leurs auteurs ,
au Musée National des Arts et Traditions Populaires,
6, avenue du Mahatma Gandhi, 75116 Paris (métro Sablons) à 18 h 30, les :

Jeudi 11 décembre 1997	Hommage à Daniel GARRIC, pionnier du multimédia auteur de 3 cédéroms : Léonard de Vinci, Napoléon et Einstein.
Jeudi 15 janvier	Multimédia et Beaux-Arts
Jeudi 26 février	Multimédia et Musique
Jeudi 26 mars	Multimédia , Sciences et Techniques
Jeudi 23 avril	Multimédia et Monuments

Programme détaillé sur demande à AVICOM : 01-44-17-60-42 - ENTREE LIBRE

AVICOM (le Comité international de l'ICOM pour l'audiovisuel et les nouvelles technologies
de l'image et du son) vous invite à découvrir les moyens modernes de communication
au service des musées.

Multimédia, cédérom, sites internet vous seront expliqués, présentés lors du

"Festival Audiovisuel International Musées et Patrimoine"

qui aura lieu à Paris du 13 au 17 décembre 1997
au Musée de l'Armée (Invalides)

Envoi de dossier sur demande à AVICOM-FAIMP : 01-40-67-90-26 et 01-44-17-60-42

Pour vos programmations audiovisuelles, AVICOM a édité en 1996 le **Catalogue des films, audiovisuels et multimédia présentés lors du Festival international FAIMP "Musées et Patrimoine"**. Ces films ont été initiés par les musées et institutions patrimoniales. Le catalogue comporte également les films présentés lors des festivals de 1993 et 1994.

Pour le recevoir s'adresser à AVICOM, Musée national des Arts et Traditions Populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi, 75116 Paris. Tél 01-44-17-60-42 - Télécopie: 01-44-17-60-60

Règlement à la commande :

150 FF + 20 FF de port par chèque au nom d'AVICOM

Par virement au CCP d'AVICOM : 00688 53w 020

Ou par carte bancaire Visa ou Eurocard en indiquant les 16 chiffres de votre carte
et la date d'expiration.



Notez dès à présent*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ FRANÇAIS

à Paris

le mercredi 10 décembre 1997

à 14 heures 30

à la CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

** Une convocation sera adressée à chacun des membres
au mois de novembre.*

XVIII^e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ICOM MELBOURNE (AUSTRALIE)

9 - 16 OCTOBRE 1998

Aidez-nous à préparer dès maintenant la participation du comité français à la XVIII^e Conférence générale de l'ICOM en retournant au

Secrétariat d'ICOM-France - 6, rue des Pyramides - 75041 Paris Cedex 01

ce formulaire de pré-inscription. Cela nous permettra de prévoir l'aide que nous pourrons fournir à ceux d'entre vous qui désirent se rendre à Melbourne et y faire éventuellement une communication. L'attribution des aides se fera par une commission nommée par le Bureau du comité français et en liaison avec les organismes subventionnant notre comité pour cette manifestation. Une priorité d'aide sera systématiquement donnée aux membres faisant une communication, aux membres d'un bureau de comité international et aux membres ne bénéficiant d'aucune autre aide.

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Membre votant du comité international : _____

Responsabilité dans ce comité international : _____

Souhaite se rendre à la XVIII^e Conférence générale de l'ICOM : OUI NON

Pense pouvoir bénéficier d'une prise en charge de son administration pour :

- la totalité des dépenses occasionnées
- les frais d'inscription
- les frais de transport
- les frais de séjour
- aucune

Fera une communication dans le cadre de la réunion d'un comité international : OUI NON

• Nom du comité international : _____

• Titre de la communication : _____

Souhaite une aide du comité français : OUI NON

N.B. Toute aide apportée par le comité français ne pourra être versée qu'à l'issue de la Conférence générale et sur présentation d'un justificatif original et de la photocopie d'un ordre de mission ou d'autorisation d'absence.

DATE

SIGNATURE

RÉPONSE SOUHAITÉE AVANT FIN JANVIER 1998

Adhérer à l'ICOM

C'est rejoindre plus de 1 300 professionnels de 140 pays agissant au sein de 25 comités thématiques internationaux.

Le Comité national français est l'un des premiers comités de l'ICOM avec près de 1 500 adhérents.

Continuer de le renforcer n'est pas seulement contribuer à la vitalité de l'ICOM et au développement de la culture française, c'est aussi permettre à de nouveaux collègues de bénéficier de structures :

- de réflexion sur leur thématique, mais aussi des domaines interdisciplinaires,
- de rencontre avec des professionnels de tous les secteurs d'activité des musées, de France et de l'étranger.

Informez vos collègues des activités de l'ICOM et de celles de ses Comités.

Diffusez la Lettre du Comité français et invitez, en particulier les nouveaux collègues, à rejoindre l'ICOM.

**Adressez vos demandes d'adhésion
au secrétariat du**

COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE L'ICOM

6, rue des Pyramides
75041 PARIS Cedex 01
Tél. 01 40 15 36 48 - Fax 01 40 15 06 54